Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. DH-373-EE **B** 30/06/2014

C.1 DEPARTEMENT DU LOT ET GARONNE CONSEIL GENERAL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

1633 AVENUE DU MARECHAL LECLERC

47922 AGEN CEDEX 9

D.1 RENAULT

D.2 5R5A0H

D.2.1 M10RENVP3158908

D.3 CLIO

E. VF15R5A0H51196201

F.1	1588	**F.2**	1588	**F.3**	2488		
G	1084	**G.1**	1009				
J	M1	**J.1**	VP	**J.2**	AB	**J.3**	CI
K	e2*2001/116*0327*61						
P.1	898	**P.2**	66	**P.3**	ES	**P.6**	5
Q		**S.1**	5	**S.2**		**U.1**	79
U.2	3750	**V.7**	105	**V.9**	715/2007*630/2012EURO5		
X.1	VISITE AVANT LE 30/06/2018						
Y.1	180	**Y.2**	0				
Y.3	0	**Y.4**	4				
Y.5	2.5	**Y.6**	186.5				

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

H

I 30/06/2014

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4



COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

DH-373-EE 30/06/2014

2014CV43098

VF15R5A0H51196201

RENAULT

DEPARTEMENT DU LOT ET GARONNE CONSEIL GENERAL

CRFRADH373EE5VF15R5A0H5119620161406300VP<<<<

CI<<RENAULT<<<<<<<CLIO<<<<<<<<<2014CV4309840

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile)
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

Date

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S047D081
A : 27/06/2024
DH-373-EE

S047D081
A : 28/06/2020
DH-373-EE

S047D081
A : 27/06/2022
DH-373-EE

S047D081
A : 27/06/2026
DH-373-EE

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse (en kW/kg) (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore, à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO_2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des apports de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe pour la part « CO_2 » du montant de la vignette en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour la part « essieux » du montant de la vignette en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Vignettes complémentaires
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques nationales

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permis de circulation. Carte grise. Registro. Registreringsattest.
Συλλογικός αριθμός κυκλοφορίας. Registreringsbevis. Άδεια κυκλοφορίας.
Registration certificate. Carte grise. Certificado de matrícula.
Registracijos sumenklas. Forgalmi engedély. Certificato di matricolazione.
Kentekenbewijs. Dowód rejestracyjny. Certificado de matrícula.
Osvedčenie o evidencii. Prometno dovoljenje. Rekisteröintitodistus.
Registreringsbevis. Registreringsbevis. Registreringsattest.
Certificat de immatriculare.

2014CV43098

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation du titulaire du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4.a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type-variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national de classification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service, carrossé et en ordre de marche, du véhicule le plus lourd de la catégorie à laquelle appartient le véhicule, y compris la masse de la carrosserie, du dispositif d'attelage, de la cabine, du liquide de refroidissement, des huiles, du carburant, des roues de secours, des outils et du conducteur (en kg)
(G.1) Masse en service du véhicule en ordre de marche, y compris la masse de la carrosserie, du dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur
(H) Période de validité si elle n'est pas illimitée
(I) Date de première immatriculation en France, si le véhicule a déjà été immatriculé à l'étranger
(J) Genre national